



Qu'est-ce que la procédure de recouvrement des petites créances ?

Conseils pratiques publié le **29/04/2020**, vu **862 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La procédure de recouvrement des petites créances permet à un créancier de recouvrer une facture impayée en passant par une plateforme en ligne, mise en place par la Chambre nationale des huissiers de justice (CNHJ).

La procédure de recouvrement des petites créances permet à un huissier de justice de délivrer au créancier un titre exécutoire et d'aboutir au règlement d'un litige sans autre formalité.

L'engagement d'une procédure de recouvrement des petites créances est soumis au respect de plusieurs conditions.

Ainsi :

- La facture impayée doit avoir pour origine un contrat ou une obligation (achat, emprunt, facture impayée, loyer, etc.).
- La somme due par le débiteur doit être inférieure à 5 000 € (principal + intérêts).

Seuls inconvénients :

- la procédure nécessite l'accord du créancier et du débiteur sur le montant et les modalités du paiement pour pouvoir être menée à son terme ;
- la procédure est payante et l'intégralité des frais et honoraires sont à la charge du créancier.

https://www.assistant-juridique.fr/recouvrement_petites_creances.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Comment se faire payer une facture impayée ?](#)

- Comment recouvrer une facture impayée à l'étranger ?
- Comment engager une procédure d'injonction de payer ?
- Injonction de payer : comment réagir ?
- Comment faire opposition à une injonction de payer ?
- Comment engager une procédure d'assignation en paiement ?
- Modèle d'assignation en paiement
- Facture impayée : réagir à une assignation en paiement
- Comment engager une procédure de référé provision ?
- Modèle d'assignation en référé-provision
- Facture impayée : la saisie est-elle possible ?
- Comment obtenir la mainlevée d'une saisie conservatoire ?
- Comment réagir après avoir reçu un chèque sans provision ?